DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE COINCES
Séance du 15 septembre 2026

PA

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alban PAILLET, Maire.

***Date de convocation** : 08/09/2026*

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoirs : 01

Présents : Messieurs PAILLET Alban – LORY Didier - PROULT Maxime - GHARZOULI Mehdi – GASNIER LÉZIER Emmanuel – BONNAFOUS Kévin – GUERIN Loïc - Mesdames MASSON Marie-Christine – DOUSSET Stéphanie - BEPOIX Edith – DELLA MONICA Annie – LEBRUN Sonia - DE AZEVEDO Dorine

Absents excusés : Monsieur LEMOINE Jean-Philippe – Madame DEFAY Véronique

Pouvoir : Madame DEFAY Véronique a donné pouvoir à Madame DELLA MONICA Annie

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Effet de Cerf
- Demande de subvention changement poteau incendie Brilly
- Convention ON TOWER France
- Convention école privée Saint Sauveur
- Travaux de voirie
- Affaires diverses

***A été nommé (e) secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DOUSSET*

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/09/01 – *Demande de subvention pour le remplacement du poteau incendie au hameau de Brilly*

Le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer le Poteau Incendie situé à Brilly afin d'assurer la défense incendie des habitants du hameau.

Il expose qu'il a fait établir des devis pour le remplacement de celui-ci et les soumets aux membres du conseil pour analyse.

Par ailleurs, le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes à faible population (volet 3 bis).

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Ressources dont aides attendues		
Nature de la dépense	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	%
Travaux :	3 724,00	Département	2 979,00	80
		Autofinancement	745,00	20
TOTAL	3 724,00	TOTAL	3 724,00	100

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret et à l'unanimité :

-ADOPTE le projet de remplacement du poteau incendie au hameau de Brilly.

-Retient le devis proposé par ADA Réseaux située à Saran, 130 rue Gustave Eiffel ZAC de la Motte Pétrée.

-APPROUVE le plan de financement de l'opération,

-AUTORISE le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,

-SOLLICITE le soutien financier du Département au titre de l'aide aux communes à faible population au taux de 80 % soit 2 979,00 €,

-DEMANDE le préfinancement de cette opération.

-AUTORISE le Maire ou à défaut ses Adjoints au Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Convention d'occupation du domaine public – ON TOWER FRANCE

Monsieur le Maire explique que la convention établie avec FREE, qui a cédé l'ensemble de ses droits à ON TOWER FRANCE, ayant été signée en 2016, comporte des conditions et données qui ne sont plus à jour et qu'il convient par conséquent de la renouveler et procède à la lecture du projet de convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret et à l'unanimité :

-DECIDE de renouveler la convention entre la commune et ON TOWER France concernant l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'équipements de communications électroniques dans l'emprise d'un immeuble.

-AUTORISE le Maire ou à défaut ses Adjoints au Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Délibération autorisant le Maire à signer une convention de forfait communal avec l'OGEC de l'école Saint Sauveur de Bonneval

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code de l'Education, la Ville de Coinces participe au financement des écoles privées sous contrat d'association.

PA

Monsieur le Maire précise que la convention de forfait communal avec l'OGEC de l'école Saint Sauveur de Bonneval signée en 2023 pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2022/2023 arrive à échéance et qu'il convient d'en établir une nouvelle et présente ladite convention.

Vu la convention pour l'application du forfait communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou à défaut ses Adjoints au Maire à signer la convention de participation financière avec les représentants de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques pour l'école privée Saint Sauveur de Bonneval d'une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2025/2026 renouvelable par tacite reconduction.
- CHARGE le Maire ou à défaut ses Adjoints des différentes modalités d'application de cette délibération.

Travaux de voirie

Monsieur le Maire explique que les voiries communales sont dans un état déplorable et qu'après un état des lieux réalisé par la commission des travaux il a fait établir un devis concernant les routes les plus impactées et les plus dangereuses pour les automobilistes, soit route de Brilly, sortie de Brilly et au hameau de Villardu.

Il présente ledit devis établi par la société EUROVIA basée à Fleury les Aubrais pour un montant de 16 526,05 € HT soit 19 831,26 € TTC.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, monsieur Bonnafous Kévin préfère ne pas prendre part au vote.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret et à l'unanimité :

-DECIDE de réaliser les travaux de voirie route de Brilly, sortie de Brilly et Villardu.

-ACCEPTE le devis établi par la société EUROVIA pour un montant de 16 526,05 € HT soit 19 831,26 € TTC.

-AUTORISE le Maire ou à défaut ses Adjoints au Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Affaires diverses

Effet de Cerf : L'association présente le projet de mémorial qu'elle souhaiterait ériger sur un terrain de la commune dans le but de valoriser Jeanne d'Arc et la bataille de Patay, mémorial qui ferait 6 m de hauteur en acier et inox accompagné d'une table d'orientation.
L'emplacement du terrain donnant directement sur la route départementale 836, il apparait nécessaire, si le projet a lieu, de créer un espace de parking pour la sécurité des visiteurs. La commission travaux, accompagnée de membres de l'association Effet de Cerf se rendra sur les lieux le mercredi 23 septembre pour voir si cela est réalisable et chiffer le coût.

Octobre rose : La mairie et la salle polyvalente seront décorées à l'aide de ballons et de bannières cette année.

DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE COINCES
Séance du 15 septembre 2026

Remerciements Club de l'Amitié : Le Maire donne lecture du courrier envoyé à la mairie en remerciement de la subvention annuelle versée.

SIVU Pompiers Bricy Boulay Coinces : Le Maire informe l'assemblée de la dissolution prochaine du SIVU. Le bâtiment doit être vendu à la commune de Boulay.

Manifestations communales :

- Vœux du Maire : vendredi 8 janvier 2027 à 19 h
- Repas des cheveux blancs : dimanche 7 mars 2027 à 12h30

Courrier administré : Le maire donne lecture d'un administré concernant l'entretien du terrain attenant à leur maison dont les propriétaires n'habitent pas sur la commune. Un courrier en A/R sera envoyé leur demandant d'entretenir le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Liste des délibérations de la séance :
Délibération 2026/09/01 : Demande de subvention pour le remplacement du poteau incendie de Brilly
Délibération 2026/09/02 : Convention du domaine public – ON TOWER FRANCE
Délibération 2026/09/03 : Délibération autorisant le Maire à signer une convention de forfait communal avec l'OGEC de l'école Saint Sauveur de Bonneval
Délibération 2026/09/04 : Travaux de voirie

Liste des membres présents : Messieurs PAILLET Alban – LORY Didier - PROULT Maxime – GASNIER LÉZIER Emmanuel – BONNAFOUS Kévin – GUERIN Loïc – GHARZOULI Mehdi - Mesdames MASSON Marie-Christine – DOUSSET Stéphanie - BEPOIX Edith – DELLA MONICA Annie – LEBRUN Sonia – DE AZEVEDO Dorine

Pouvoir(s) : Madame DEFAY Véronique a donné pouvoir à Madame DELLA MONICA Annie

Signatures :
Le Maire,
Alban PAILLET

La secrétaire de séance,
Stéphanie DOUSSET